

## Barème tarifaire au 01 Janvier 2020

<p style="text-align: center;"><i>Sur le prix net vendeur, commissions égales ou inférieures</i></p>	<p>Prix de 1 à 99 999 € ..... Forfait 6 000 € TTC</p> <p>Prix de 100 000 à 129 999 € ..... 7,5% TTC</p> <p>Prix de 130 000 à 159 999 € ..... 6,5% TTC</p> <p>Prix de 160 000 € à 199 999 € ..... 6 % TTC</p> <p>Prix de 200 000 € à 299 999 € ..... 5.5 % TTC</p> <p>A partir de 300 000 € ..... 5,00% TTC</p> <p>Locaux commerciaux: ..... 10,00 % TTC</p> <p style="text-align: center;">Les commissions sont égales ou inférieures au barème ci-dessus réajusté en fonction de la concurrence sur présentation de justificatifs.</p>
<p><b>Les terrains à bâtir pour constructeurs</b></p>	<p style="text-align: center;">Avec délai de vente supérieur à 12 mois.....Forfait 4 % HT</p>
<p><b>Ventes en VEFA</b></p>	<p><b>Tous les appartements neufs</b> en VEFA inclus les commissions suivant protocole signé entre l'agence et le promoteur.</p>

**Les honoraires au titre d'un mandat de recherche Acquéreurs sont égales aux commissions vendeurs soit voir tableau ci-dessus.**

